

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QU'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement RV-2017-16-56 concernant la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 440, chemin Harlaka, secteur Pintendre et le numéro de lot 2 059 711 du cadastre de Québec

Que le bâtiment est la propriété de Paul Demers et Rosalie Carrier-Delisle qui ont présenté ladite demande.

Que, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de démolition d'immeuble aura lieu du 28 septembre 2020 au 12 octobre 2020. Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition peut transmettre son opposition motivée par écrit et nous la faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis ou l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, à David Gagné, secrétaire du comité de démolition soit par courriel à l'adresse dgagne@ville.levis.qc.ca ou par courrier au 996, rue de la Concorde, Lévis, G6W 0P8.

Que pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication de l'avis dans la section des avis publics du site Web de la Ville de Lévis.

Donné à Lévis, le 28 septembre 2020.

David Gagné, secrétaire du comité de démolition